

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Laetitia SERRE et Monsieur Maurice WEISS, Conseillers départementaux du canton du CHEYLARD, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 5 décembre 2016 :

Au titre du Fonds de solidarité 2016, un total de subventions de 681 414 € sera réparti entre 42 communes du canton.

Au titre des aides accordées aux étudiants en médecine, afin de favoriser leur installation en milieu rural, une subvention totale de 8 800 € sera répartie entre quatre étudiants qui effectueront leur stage auprès de 7 médecins du canton.

Au titre du fonctionnement de leur foyer socio-éducatif, une subvention totale de 1 913 € sera répartie entre les collèges Les Deux Vallées et Saint Louis au Cheylard et Louis Jovet à Saint Agrève.

Pour l'utilisation des équipements sportifs communaux mis à disposition des collégiens, la commune de Saint Sauveur de Montagut sera dotée de 590 € et la Communauté de communes Val'Eyrieux de 5 159 €.

En soutien à la poursuite de ses études supérieures, un étudiant du canton recevra un prêt d'honneur de 1 000 €.

Une subvention de 240 € sera versée au Tennis Club du Cheylard au titre de l'aide en faveur des espoirs départementaux.

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement des associations sportives scolaires, une subvention totale de 5 446 € sera reversée à 7 associations affiliées à l'U.N.S.S ou à l'U.S.E.P : les collèges Louis Jovet, Les Deux Vallées, Saint Louis et L'Eyrieux, les écoles de Dunière sur Eyrieux, Les Nonières et Saint Michel de Chabrillanoux.

Au titre du Fonds d'Initiatives Locales, 4 200 € seront répartis entre 3 associations du canton, le centre socioculturel de Saint Agrève, l'Office de Tourisme intercommunal Val'Eyrieux et la Communauté de communes Val'Eyrieux.

Une subvention de 7 366,20 € sera versée au Syndicat Mixte Eyrieux Clair au titre de la convention Ardèche Nature 2016-2018.

Dans le cadre du programme de déploiement de sept cafés des aidants, le centre socioculturel de Saint Agrève recevra une subvention de 3 500 €.

Pour l'acquisition ou l'échange de parcelles à usage ou vocation forestière ou agricole sur les communes de Saint Agrève, Les Nonières, Saint Martial, Accons, Saint Martin de Valamas et Rochepaule, une subvention globale de 3 787 € sera répartie entre 6 bénéficiaires du canton au titre de la prise en charge partielle des frais de mutation.

Au titre de la politique Autonomie, une subvention totale de 8 500 € sera répartie entre la Résidence Les Terrasses de L'Eyrieux aux Ollières sur Eyrieux et l'EHPAD de Marcols les Eaux.

Vingt et une associations de 3^{ème} âge du canton recevront une aide forfaitaire de 155€.

Dans le cadre de l'aide aux entreprises de la filière bois, une subvention globale de 93 383 € sera répartie entre deux entreprises du canton.